

Numéro 481 | Mardi 8 septembre 2026



Succession : tout sur la donation entre époux

Également appelée donation au dernier vivant, la donation entre époux est un acte notarié accessible quel que soit le régime matrimonial. De la gestion de l'usufruit aux règles d'exonération de droits de succession, faites le point sur ce dispositif pour transmettre davantage à votre partenaire.

[Tout savoir sur la donation entre époux](#)



MaPrimeRénov' par geste : ce qui change

Le dispositif MaPrimeRénov' parcours par geste a évolué le 1^{er} septembre : plusieurs types de travaux ne sont plus éligibles, tandis que l'accès reste prolongé pour les logements classés F et G. Propriétaires occupants ou bailleurs, faites le point sur les nouvelles conditions avant d'engager vos travaux.

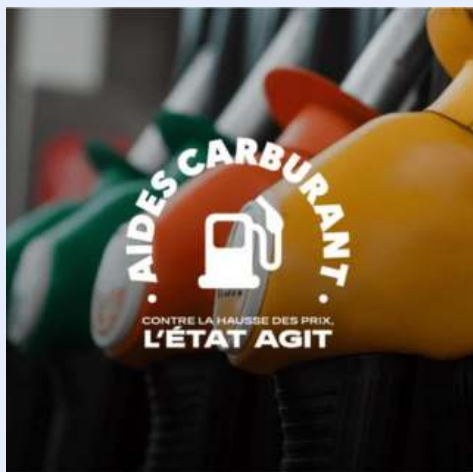
[Vérifier les travaux éligibles](#)



Vide-greniers : quelles règles pour vendre ?

Participer à une brocante, un vide-greniers ou une braderie permet de faire du tri tout en complétant ses revenus. Mais cette activité est encadrée par la loi. Limite de deux événements par an, nature des objets autorisés, inscription sur le registre et règles fiscales : découvrez l'essentiel pour vendre en toute conformité.

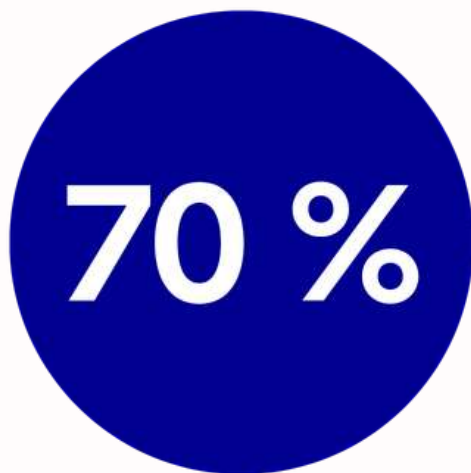
[Découvrir les règles à respecter](#)



Aide carburant : prolongation

Initialement prévue pour s'achever fin août, la demande d'indemnité carburant de 100 euros pour les « grands rouleurs » reste ouverte jusqu'au 30 septembre. Destinée aux salariés et indépendants modestes utilisant leur véhicule personnel pour travailler, elle est accessible en ligne. Découvrez les critères d'éligibilité et la marche à suivre pour en bénéficier.

[Faire une demande d'aide](#)



Salle de sport : bien choisir votre abonnement

À la rentrée, les inscriptions en salle de sport s'accompagnent souvent d'offres promotionnelles alléchantes. Mais attention : **plus de 70 % des établissements contrôlés présentent des anomalies contractuelles ou tarifaires**. Clauses abusives, conditions de résiliation, sécurité des paiements... Découvrez nos conseils pour pratiquer votre activité sans mauvaise surprise.

[Lire le guide complet](#)

Prochain numéro le **mardi 15 septembre 2026**

Pour améliorer la qualité de nos lettres d'information, nous mesurons l'ouverture et les clics sur nos liens. Conformément aux recommandations de la CNIL, vous pouvez refuser ce suivi à tout

moment : vos lettres d'information continueront à vous être envoyées normalement.

 [supprimer mon consentement au suivi](#)

[Consulter les numéros précédents](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[M'abonner](#)

[Me désabonner](#)

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.

Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou [par courriel en cliquant ici](#).